

On se souvient de cette circonstance... Le non de combustion spontanée... Comment se rendre compte des phénomènes de la combustion spontanée?

Il existait en 1825, un moulin de Chabot, près d'Yverdon en Suisse... Partant donc de ce point, il força son attention à conserver aussi longtemps que possible un mouvement intérieur égal...

La faculté extraordinaire de cet homme a été constatée dans un voyage par le bateau à vapeur sur le lac de Genève... Chevalley était convenu que le mouvement n'était pas aussi sûr et aussi constant pendant la nuit.

Chevalley était convenu que le mouvement n'était pas aussi sûr et aussi constant pendant la nuit... On se souvient de cette circonstance... Le non de combustion spontanée...

Si le ministère l'emporte, dans ce cas, c'est-à-dire dans le cas où il n'aurait pas réussi à se concilier les membres réformistes du Bas-Canada... Je vous adresse un exemplaire de l'adresse du Conseil législatif...

M. Dugan a donné avis d'une motion pour s'enquérir sur l'état des affaires commerciales du pays... M. Jones a fait motion à la fin de considérer s'il ne serait pas à propos d'imposer un droit sur les produits américains entrant dans le pays.

M. Neilson a fait nommer un Comité pour s'enquérir sur les violences commises aux dernières élections... M. Baldwin a introduit un Bill pour régler les Elections. Le même qui a été réservé à la session dernière.

M. Leslie a introduit un Bill pour rétablir les faubourgs de Montréal dans leur franchise électorale... M. Cameron a introduit un Bill pour régler le mesurage des bois.

M. Aylwin a introduit un Bill pour assurer l'indépendance des Juges... M. Aylwin ayant interpellé le Ministère pour savoir s'il se proposait de s'occuper de la judicature du Bas-Canada... J'ai presque à peine le temps de vous traduire la pièce importante qui suit...

M. Baldwin a proposé un contre-projet d'adresse en réponse au discours d'ouverture, lequel se termine par un vote de non-confiance... M. Lafontaine dans le cours de ses explications a déclaré que sir Charles Bagot avait toute sa confiance...

La poste me presse et il me faut remettre à demain les nouveaux détails que j'aurais à vous donner... Ci-suit la pièce dont je parle au commencement de cette lettre.

IMPORTANT. HOTEL DU GOUVERNEMENT. Kingston 13 Sept. 1842.

MONSIEUR. Ayant pris en ma plus attentive et sérieuse considération les conversations qui ont eu lieu entre nous, je me sens toujours le même désir d'inviter la population d'origine française en cette Province à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement...

J'ai toujours eu en vue; et je serai fort aise de prêter l'oreille à la suggestion que vous pouvez me faire du nom d'un Monsieur d'origine Britannique... J'ai soigneusement et sérieusement considéré le désir que vous avez exprimé d'avoir dans votre adhésion à mon gouvernement l'adjonction d'un nombre suffisant d'appuis pour assurer la confiance de ceux dont vous représentez les intérêts.

Je trouve qu'on peut faire accorder avec vos vues un de mes plans pour l'Avancement du Bas-Canada, savoir: la distribution d'une partie de la population trop dense de vos établissements de la frontière sur une plus grande étendue de territoire.

On m'a donné M. Girouard comme un monsieur possédant des facultés administratives d'un ordre élevé, et en même temps la confiance de ses compatriotes... Il peut considérablement aider à l'avancement de l'objet que j'ai en vue à cet égard; et je me suis en conséquence déterminé, si je pouvais réussir à vous induire à accepter ma proposition...

Le désaccord de M. Baldwin avec le gouvernement étant venu principalement de son désir d'agir de concert avec les Représentants de la partie Française de la population... M. Draper m'a offert la résignation de son office.

Cela laissera l'office de Procureur Général, avec un siège dans le Conseil, à ma disposition... L'absence de M. Sherwood me prive de l'occasion de m'assurer jusqu'à quel point il pourrait être disposé à accéder à cet arrangement... D'après la connaissance des sentiments qu'entretenaient mes conseillers constitutionnels, je ne vois aucune raison de douter qu'on ne put sur la base de cette proposition former un conseil fort et uni.

Dans cette persuasion je suis allé jusqu'aux dernières limites pour rencontrer vos demandes et y satisfaire, et si, après une telle ouverture, je trouve que mes efforts pour assurer la tranquillité politique du pays sont sans succès, il me restera au moins la satisfaction de sentir que j'ai épuisé tous les moyens que le désir le plus ardent d'accomplir ce grand objet, m'a mis en état d'imaginer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant et très fidèle serviteur. CHARLES BAGOT. L. H. LAFONTAINE, Ecr., M. P. P. ADRESSE

A Son Excellence le Gouverneur Général, en réponse à la harangue de Son Excellence, prononcée à l'ouverture de la seconde session du premier Parlement de la Province du Canada... A Son Excellence le Très-Honorable Sir CHARLES BAGOT, Chevalier Grand Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique...

Nous félicitons Votre Excellence sur votre arrivée en cette province comme le représentant de Sa Majesté, et nous assurons Votre Excellence que dans l'exercice des devoirs pénibles que vous impose votre situation élevée, vous rencontrerez en tout temps notre appui le plus sincère... Nous n'ignorons pas que le triste événement qui a signalé la clôture de la dernière session, et qui est encore présent à notre mémoire et fait le sujet de nos regrets, a imposé à Votre Excellence la responsabilité de nous offrir une solution à nos vœux et à nos besoins...

de tous les efforts de ses habitants pour l'avancement intérieur et le développement des vastes ressources du Pays... Nous sommes très reconnaissants envers la Reine que telles ont été les principales vues de Sa Majesté dans la négociation du traité, et nous recevons avec de sincères remerciements, la déclaration que fait votre Excellence, en obéissance à l'adjonction gracieuse de sa Majesté...

Nous offrons les témoignages de notre reconnaissance à Votre Excellence pour l'attention que vous avez portée aux grandes mesures de la dernière session, et nous assurons Votre Excellence de notre coopération à faire les modifications requises à celles d'entre ces mesures qui l'exigent pour donner effet à leurs dispositions...

Nous reconnaissons les efforts de Votre Excellence pour mettre à effet l'objet que la législature avait en vue en passant un acte pour l'encouragement de l'éducation et que votre Excellence a adopté les mesures qu'elle a jugées indispensables pour remplir l'intention de la législature jusqu'à ce que le sujet pût de nouveau être soumis à ses délibérations.

Nous serons toujours prêts à donner notre attention le plus sérieuse à la réorganisation de la Milice, et nous partageons entièrement l'opinion de Votre Excellence que le moment actuel est une occasion favorable d'alléger les fardeaux inutiles qui pèsent sur le peuple, et de placer cet appui de la défense publique sur un pied plus judicieux et plus satisfaisant.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance que vous nous donnez, qu'en perfectionnant ces mesures et les autres qui seront portées devant nous pour l'avancement et le bien être de la Province, nous pouvons compter sur l'appui et la coopération cordiale de Votre Excellence... REPONSE. HONORABLES MEMBRES.

Je vous remercie pour votre adresse et vos félicitations sur mon arrivée en cette Province, et je me repose avec confiance sur votre appui cordial et votre assistance dans mon administration de ses affaires... Nous venons de recevoir une copie de la première partie de la traduction et compilation des lois criminelles anglaises par M. Jacques Crémazie avocat.

PLAN DE LA VILLE DE QUEBEC. MM. Cowan et Fils nous ont fait parvenir un plan de la Cité de Québec que l'on pourrait justement appeler plan de poche, à cause du petit format sous lequel il est publié... Nous nous abstenons d'en dire davantage pour aujourd'hui en nous réservant le droit de reproduire dans notre prochaine feuille, la préface même de l'auteur, qui le fera infiniment mieux comprendre et mieux apprécier que tout ce que nous pourrions en dire.

CONCERT.—On verra par le programme sorti hier, que le deuxième concert de MM. Nagel et Nourrit va être ce soir des plus complets. Il renouvellera, en présence d'un auditoire qui sera sans doute nombreux, les merveilles de son art et les jouissances qu'on partagea tous ceux qui ont assisté lundi au théâtre royal.

LE SORCIER DU NORD ET SA FILLE.—Le Sorcier du Nord est arrivé à Québec, comme nous l'avons dit dans notre dernière feuille... LE SORCIER DU NORD ET LA SYLPHIDE DU CAUCASE. « Quant les exhibitions publiques sont associées aux rites religieux, aux coutumes et aux mœurs des pays étrangers d'un haut intérêt, quand, en même temps qu'elles placent à l'œil, elles ont pour but d'élever l'esprit et de développer les moyens par lesquels la magie de l'esprit, comme l'appelle si bien Lord Byron, est pleinement mise au jour pour de moindres intelligences, il n'est pas seulement le plaisir, mais encore un devoir de la société de patroniser les exhibitions pour la cause du développement de l'intelligence et la promulgation de connaissances vraiment utiles.

LE LION, LE MONSTRE. Les journaux nous disent des choses extraordinaires du Lion, qui est arrivé à Montréal. Sans avoir une taille plus qu'ordinaire, il possède une force si prodigieuse, qu'on la croirait incroyablement si elle n'était attestée par des milliers d'yeux... LOIS CRIMINELLES PAR M. CREMAZIE, AVOCAT. On nous prie d'annoncer que la première livraison de cet ouvrage est maintenant prête à être livrée à la librairie de MM. Fréchet et Cie., à Québec, et à Montréal, à celle de E. R. Fabre, Ecuier.

Des propositions seront reçues au bureau du gouvernement d'ici au 17 du courant pour un vaisseau à vapeur pour le transport de 300 hommes de troupes femmes et enfants du 68e régiment d'infanterie légère de la Rivière du Loup à Québec... L'UNICORN est parti d'ici pour Picton hier après-midi, allant au devant de la maille royale du 4 septembre, avec laquelle il sera probablement de retour mardi prochain. Gazette de Québec.

ACCIDENT HORRIBLE.—Il y a quelques jours, à Ste-Anne de la Pocatière, un ouvrier du nom de Gagné, qui était occupé à démolir un bâtiment, est tombé du toit sur un bâton de traine qui se trouvait au dessous de lui, et qui lui a passé à travers le corps. Il a expiré sur-le-champ, laissant dans la misère une femme et six enfants dont il était le seul soutien.—Idem.

ETATS-UNIS. [DU COURRIER DES ETATS-UNIS.]

LEGISLATURE DE NEW-YORK.—LES CANDIDATS GOUVERNEURS.—RESURRECTION MANUFACTURIERE.—EXPLICATION DE LORD ASHBURTON AUX ABOLITIONISTES. La session extraordinaire de la législature de New-York est terminée. On sait qu'elle avait pour but de diviser l'état en districts électoraux, conformément aux prescriptions de l'Acte de répartition.

Profitant des vacances législatives, le président et une partie des membres de son cabinet se sont mis en voyage. M. Webster a passé par New-York, après avoir laissé, dit-on, sa démission entre les mains de M. Tyler. Mais ce bruit, répandu par les uns, est contredit par les autres.

C'est pas mal fastueux comme cela, et cette fois M. Tyler a un peu prêté le flanc à ses zélateurs. Si l'on en croit les journaux partisans du système protecteur, le bill du tarif a déjà opéré des miracles. De toutes parts on annonce que des manufactures fermées se sont rouvertes, et un journal de Boston ajoute qu'un industriel de cette ville a réalisé, en un seul jour, \$20,000, par le vote du tarif bill.

Un journal américain a publié hier le rendu-compte d'une entrevue, que les membres de la société abolitionniste de New-York ont eue avec lord Ashburton, avant le départ de ce diplomate pour l'Angleterre. Ce rendu-compte, officiel, car il porte la signature du fameux Lewis Tappan, le grand Lama du négrophilisme, forme un commentaire historique assez important du traité anglo-américain.

« Le fait que l'esclave avait pris la montre de son maître est la circonstance, dit-il, qui a sans doute tourné contre lui. S'il avait seulement pris le cheval, il n'aurait probablement pas été livré, car vous savez que le cheval était nécessaire à sa fuite. » Lord Ashburton ajouta que de grands soins seraient pris désormais pour protéger l'innocent, et que l'enlèvement de tous objets nécessaires à la fuite de l'esclave ne serait pas considéré comme criminel.

aurait pas ratifiées, et que les amis des esclaves, en Angleterre, veilleraient avec beaucoup de soin à ce qu'il ne pût rien se pratiquer de mal par l'article 10 du traité.

Il est donc hors de doute que, dans le traité, le gouvernement américain a pleinement abandonné les prétentions et réclamations qu'il avait élevées à propos de l'affaire du brick *Creole*. Quelle que soit la gravité fatale de cet abandon pour les États du Sud de l'Union, il faut avouer qu'il était difficile à M. Webster de ne pas succomber dans cette question diplomatique. En effet, l'Angleterre avait pour elle, non seulement l'appui de toute la jurisprudence européenne, mais encore celui de la jurisprudence américaine. Les tribunaux du Nord, en refusant de rendre aux propriétaires de l'île de Cuba les négres assassinés de Nassau en refusant de livrer les esclaves fugitifs de la *Creole* ! Allez donc faire des remontrances après un pareil précédent contre vous-même ! En vain dira-t-on que le jugement américain s'est basé sur ce fait, qu'il était notoire que les négres de l'*Amistad* étaient récemment arrivés d'Afrique, et que, par conséquent, ils n'étaient point légitimement acquis à leurs possesseurs d'ici. C'est là un faux fuyant plutôt qu'une raison. Les autorités de l'île de Cuba avaient, seules, le droit de mettre en question les titres des propriétaires ; et en scrutant, en invalidant ces titres, les tribunaux américains ont donné aux étrangers une arme dont ils ne sauraient plus empêcher qu'on se serve contre eux-mêmes.

FIÈVRE JAUNE.—Nous apprenons avec regret à nos lecteurs que la fièvre jaune paraît prendre un caractère épidémique. Dimanche l'Hôpital de Charité a reçu huit malades, ayant tous les symptômes de cette fièvre, et deux décès par suite de la même maladie ont été constatés. Hier le nombre des admissions a été le même, celui des décès a été de quatre dans cet établissement. On ajoute que plusieurs cas se sont également présentés à l'Hôpital du Dr. Stone, ainsi que dans la pratique particulière. Le bureau de santé a constaté treize décès durant la semaine dernière. — *Ancille de la Nouvelle-Orléans.*

FIÈVRE JAUNE.—Durant les deux jours qui viennent de s'écouler il a été admis à l'Hôpital de charité 8 cas de fièvre jaune ; il est résulté trois décès de cette maladie et un seul cas de guérison. — *Idem.*

RECOLTE.—On écrit de Bâton-Rouge : Une personne qui est arrivée de l'autre côté du fleuve nous informe que le coton a considérablement souffert sur plusieurs habitations de Ouest Bâton-Rouge et de la Pointe-Coupee. On cite comme ayant beaucoup perdu : Le Dr. Herford, Dr. Lobdell, Col. Coutney et Mme. Gerhold. On évalue leur perte à un tiers ou à la moitié de leur récolte.

Il paraît que la sécheresse a fait pourrir la tige d'abord puis les branches et le coton lui-même. On a fait la remarque que des grubs qui étaient sains et bons la veille, sont tombés le lendemain complètement pourris.

Le mont en espèces existant aujourd'hui dans les banques de l'Ohio, du Kentucky et du Tennessee, excède trois millions. — *Idem.*

HAITI.—On lit dans le *Globe* anglais : Une lettre du Cap-Haïtien donne quelques détails nouveaux sur l'affreux désastre dont cette ville a été la victime. Le général Charrier, commandant de l'arrondissement, et le colonel Cincinnatus, commandant de la place, ont été blessés. Le commandant Batten a rendu les plus grands services. Des personnes qui ont été ensevelies sous les ruines, huit, dix et douze jours, en ont été retirées encore vivantes, elles avaient pu résister à la faim, et surtout à la soif, cela paraît incroyable, mais c'est fait. La montagne qui domine le village d'Alta-Mira s'est affaissée en grande partie, et d'énormes masses qui s'en sont détachées ont comblé les ravins qui étaient au pied de la montagne. La vieille église de la Vega, bâtie par Christophe Colomb, est détruite.

ANECDOTES
TIRÉES DE LA NOUVELLE ÉDITION DE L'ENCYCLOPÆDIA.

—Un Anglais débarqué à Calais et demande un perroquier. Il arrive. « Mon cher, moi être dédicat beaucoup pour la barbe. Voilà une guinée si vous rasez moi sans couper. Voici deux pistolets ; si vous coupez moi, moi ferai sauter cervelle à vous tout de suite. — Ne craignez rien, milord. » Le perroquier le rase avec la plus grande légèreté. « Comment donc, dit l'Anglais enchanté, les pistolets n'ont pas fait peur ? — Non, milord. — Et pourquoi ? — Si j'avais entamé, j'aurais achevé de vous couper le cou. »

—Un Gascon fit un jour un mémoire pour présenter au conseil des Cinq-Cents ; il l'avait commencé ainsi : *Mémoire au Conseil des 500,000.*

Quelqu'un lui représenta qu'il avait mis trois zéros de trop. « Sandia ! s'écrie l'Espagnol de la Garonne, je n'en mettrai jamais autant qu'il y en a. »

—Deux hommes assis aux bouts opposés d'une longue table prirent querelle. Le plus emporté dit à l'autre dans un accès de fureur : « Si j'étais à part de vous, je vous couvrirais la face ; mais l'intention n'est pas de vous couvrir le visage. — Monsieur, dit l'autre d'un grand sang-froid, si j'étais à côté de vous je vous passerais non épeu au travers du corps ; ainsi tenez-vous pour mort. »

—En parlant de l'œuvre pieuse de Lefrane de Pompijonn Thomas disait qu'il avait plus écrit pour l'éternité que pour la postérité.

—Deux huissiers chargés d'une saisie furent maltraités en fait et en paroles. Ils verbalisèrent ainsi : « Lesquels assassins, nous maltraitait et nous injuriant, disaient que nous sommes des coquins, des fripons, des scélérats et des voleurs ; ce que nous affirmions véritablement. En foi de quoi, etc. »

PORT DE QUEBEC.
ARRIVAGES.
14 Septembre.
Navire Delia, Adey, 40 jours de Plymouth, à W. Chapman & Co., lest, pilote F. Couillard.
—Lockwood, Young, 45 jours de Liverpool, à H. & E. Bursall, lest, pilote H. Couillard.
John, Heselton, 41 jours de Liverpool, à ordre, lest, pilote Paul Brown.
Barque Ohio, Brown, 1 août de Padstow, à Atkinson & Co., lest, 8 passagers de chambre et 110 de l'avant, pilote Louis Lemieux.
—Duke of Clarence, Eddy, 15 jours d'Halifax, à Price & Co., lest, pilote Pierre Roy.
—Amazon, Harper, 41 jours de Waterford, à C. E. Levey & Co., lest, 357 passagers, pilote L. St. Marc.
—Ellergill, Hill, 24 juillet de Hull, à H. & E. Bursall, charbon et chanvre, pilote Jos. St. Laurent.
Brick Velocity, Darrel, 29 juillet de Cuba, à Heath & Co., cargaison générale, pilote J. B. Talbot.
—Congress, McNeil, 23 jours d'Halifax, à A. Gilmore & Co., lest, pilote Antoine Boucher.
—Eagle, Dare, 49 jours de Darnmouth, à Le Mesurier & Co., lest, pilote L. N. Morency.
15.
Barque Ipswich, Smith, 55 jours de Plymouth, à W. Price, cargaison générale, 81 passagers, pilote Pl. Pouliot.
—Medina, Buchanan, 29 juillet de Dungenon, à ordre, lest, pilote N. Paradis.
—Nelson Wood, Ball, 35 jours de Liverpool, à W. Sharples & Co., cargaison générale, 87 passagers, pilote Joseph Desrosier.
Golette Jane, Power, 18 jours de la Baie St-George, à H. J. Nond, poisson.
—Marie Delphine, Blais, 21 jours d'Halifax, à H. J. Nond, poisson et huile.
Barque Ninian, Bowler, 44 jours de Limerick, à W. Price & Co., lest, 8 passagers, pilote Lt. Larochelle.
Brick Rolla, Crowl, 48 jours de Dublin, à ordre, lest, pilote Marcell Le Bel.
Golette True Friend, Godier, 21 jours de St. Jean, N. B., au maître, platre.
—Lazy, L. Bernier, 26 jours d'Halifax, à ordre, platre.
Navire Hercules, F. Portel, 3 septembre de Sydney, à ordre, lest, pilote Michel Fournier.

MARIÉ
En cette ville, le 13 du courant par le Rev. Messire Beaudry, Vicarie, Sr. Louis-Gonzalve-Théophras, fils de Sr. Jean-Baptiste Laporte, à Dlle. Henriette, fille de feu Sr. Ignace Vieux, tous deux de cette ville.

DÈCÈS.
A Charlesbourg, le 9 du courant, à l'âge de 58 ans, Dame Catherine Berthiaume, veuve de feu Sieur Joseph Philippe dit Ampleman.
A St. Charles, le 10 du courant, après une longue maladie, Demoiselle Marie Duquet, institutrice.
A St. Roch, le 13 du courant, à l'âge de 106 ans, Dame Louise Hallé, veuve de Sieur Joseph Lamoix.

CE SOIR, DERNIER GRAND CONCERT
Vocal et Instrumental,
AU THEATRE ROYAL,
DONNE PAR
SIGNOR NAGEL,
PREMIER VIOLON DU ROI DE SUÈDE ET ÉLÈVE DE PAGANINI;
ASSISTÉ DE
MR. AUG. NOURRIT,
LE CÉLEBRE TENOR ET PROFESSEUR DU CONSERVATOIRE DE PARIS;
Mons. EGLAUCH,
Professeur de Piano de Montréal, tiendra le Piano ;
PAR PERMISSION SPÉCIALE
La bande militaire des Grenadiers-gardes exécutera plusieurs morceaux.

Plusieurs difficultés s'étant présentées au premier concert pour le choix des places, afin qu'elles ne se renouvelent pas, un plan du Théâtre est déposé à l'Hôtel Payne, et les personnes qui désirent obtenir leurs places à l'avance sont priées de vouloir bien y faire insérer leurs noms, en choisissant elles-mêmes le numéro des loges et des bancs qu'elles préféreront, et qui leur seront réservés.
Le prix des places est le même qu'au premier concert. S'adresser à l'Hôtel Payne pour la retenue des loges et places, et chez M. FACHETTE, libraire, pour les billets libres.
Québec 16 septembre 1842.

PROSPECTUS.
COURS D'ÉDUCATION ANGLAISE
AU
COLLÈGE DE STE-ANNE.

Il est heureux pour la Corporation du Collège de Ste-Anne, de pouvoir annoncer aujourd'hui à ses concitoyens, l'ouverture d'un cours régulier d'éducation anglaise. Grâce à la Providence et au zèle qu'elle a suscité dans les diverses classes de la société, le nouveau bâtiment érigé à Ste. Anne comme addition ou complément de l'édifice élevé par feu M. FAIRBANK de précieux mémoire, est en état de recevoir une portion nombreuse de la jeunesse canadienne. Il n'est pas besoin de répéter que la situation de ce collège offre un des plus beaux aspects du St-Laurent. La salubrité du lieu est de même reconnue de tout le monde. Tout l'ensemble de l'édifice comprend 264 pieds de face sur trois étages avec mansardes. La partie récemment construite, comportant un avant corps et une aile, n'a été terminée que cette aile, qui, comme celle primitivement bâtie, offre 100 pieds de bâtiment. De sorte que la corporation peut offrir un logement commode et suffisant à plus de cent nouveaux élèves.
Le nouveau cours a pour objet de procurer une éducation anglaise pratique, propre au commerce, à l'industrie, en un mot à tous les besoins de la classe moyenne de la société. Ce cours comprendra la connaissance pratique et grammaticale de la langue anglaise et française, une écriture soignée et propre aux affaires, l'arithmétique usuelle, la tenue des livres, des notions générales d'histoire, la géométrie pratique, la géographie, des connaissances abrégées d'histoire naturelle dans ses divers règnes, le dessin propre aux artistes, la musique et autres études pratiques que les besoins du pays exigent depuis longtemps, et que la corporation se met aujourd'hui en frais de réaliser, si l'encouragement du public continue de la favoriser. Trois ou quatre années compléteront le nouveau cours, qui servira d'études préliminaires aux élèves qui voudront suivre le cours classique. De sorte que ces trois ou quatre années du cours anglais réunies à cinq ans d'éducation classique, formeront un cours régulier et complet de huit à neuf ans, tel qu'il est donné dans nos meilleures institutions canadiennes.
Termes et conditions : —
Le prix annuel de la pension et de l'enseignement est de £17 10s. Il est indispensable au soutien de l'établissement que cette somme soit payée par quartier et d'avance.
Les livres, le papier, plumes et encre, &c. seront fournis par le collège, à la demande des parents. Ce compte excède rarement 35s.
L'âge d'admission est de 9 à 15 ans.
Il est nécessaire que l'enfant sache lire et fasse preuve d'un bon caractère moral.
L'uniforme des étudiants restera le même que celui employé dans les autres collèges de la province. La ceinture verte est surtout requise.
Ils doivent apporter avec eux une cuillère, couteau et fourchette, des serviettes et un verre.
L'entrée des classes pour les deux sexes aura lieu cette année le 4 octobre prochain.
N. B. — Ce nouvel arrangement s'opérera sans préjudice aucun pour les étudiants qui ont déjà commencé leur cours classique. Ils suivront leurs classes comme par le passé, et continueront surtout de s'appliquer à l'étude de la langue anglaise.
Ste-Anne, 14 septembre 1842.

BANQUE DU PEUPLE.
AVIS.—Les Actionnaires de la Banque en Commandite de VIGER, DEWITT & Cie, sont par le présent notifiés qu'un DIVIDENDE de QUATRE pour cent sur le Capital souscrit et payé, a été déclaré pour les six mois expirant le 31 Août courant, payable à leur Bureau, le ou après le 1er juin de Septembre prochain.
Par ordre du Bureau,
B. H. LEMOINE.,
Cassier.

AVIS.
LES sousignés ont été dûment nommés Syndics de la succession de CHARLES ADOLPHUS HOLT, de Québec, Marchand, faisant commerce sous la raison de C. A. Holt & Co., failli.
AND: MURISON,
JAS. GILLESPIE,
JOHN YOUNG.
Québec, 26 Août 1842.

ALEXANDER FRASER, Epicier, N. 1
coin de la rue St. Nicolas et St. Vallier.
C. F. PRATT et FRÈRE ont constamment en mains cuir anglais, à enpeigner à semelle, à harnais &c.

AMUSEMENTS
POUR TROIS SOIRÉES SEULEMENT.
LUNDI, MARDI ET MERCREDI,
19, 20 et 21 Septembre.

GRANDE SOIRÉE D'ENCHANTEMENTS,
AU THEATRE ROYALE DE QUEBEC
PAR LA
Sylphide Circassienne,
LE
SORCIER DU NORD
ET LE
PETIT HAJI
Agé seulement de quatre ans qui se rend soit visible ou invisible au désir de l'auditoire.

LES MIRACLES DU PAGANISME MIS EN EXEMPLE
PAR DES PRODIGES DES SCIENCES ET DE L'ART.
VINGT TOURS DE SORTILÈGE CHAQUE SOIRÉE.
Loges 2s. 6d.—Parterre 1s. 3d.—Les Galleries seront ouvertes pour le Militaire seulement à 7h.
Les portes s'ouvriront à huit heures ; La représentation commencera à huit heures et demie précises.
Québec, 15 Septembre 1842.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.
LA prochaine Malle pour l'Angleterre (par "L'Union") laissera Halifax le 3 d'Octobre prochain, et sera close au Bureau de Québec MARDI, le 27 Septembre courant au soir.
Les lettres AFFRANCHIES seront reçues jusqu'à SEPT heures P. M.
Et les lettres NON AFFRANCHIES pourront être déposées dans la Boite jusqu'à NEUF heures P. M. du même jour.
"L'Union" sera expédié le matin du 30, aussitôt que faire se pourra après l'arrivée du Steamer porteur de la Malle de Montréal.
Bureau Général de la Poste, Québec, 16 Sept. 1842.

BUREAU DE MÉDECINE.
HÔTEL-DIEU, 12 de Septembre 1842.
LA prochaine assemblée Trimestrielle du Bureau pour l'examen des Candidats à l'étude ou à la pratique de la médecine aura lieu, LUNDI le 3 Octobre prochain, à DIX heures, A. M.
Les Candidats sont requis de transmettre leur document au secrétaire au moins trois jours avant l'examen.
Par ordre
J. Z. NAULT,
Secrétaire.

POELES, &c.
LE sousigné offre en vente un grand assortiment de POELES des TROIS-RIVIÈRES et d'ÉCOSSE, de nouveaux patrons, et de toutes grandeurs, doubles et simples, ainsi qu'un assortiment général de QUINCAILLERIE, dont il disposera à des prix très réduits à son magasin près du marché de la Basse-Ville.
LEON GINGRAS,
No. 6, rue St-Pierre.
Québec, 13 Septembre 1842.

UNE personne qui désirerait se mettre en pension, pourra avoir une bonne pension en s'adressant au sousigné, Haute-Ville, Rue St. Jean, N. 28.
JOS. PETITLER,
Notaire.
Québec, 5 Septembre 1842.

VENTES PAR ENCAN.
Seront vendus aux enchères de LESLIE HALLOWELL & Co. LUNDI prochain le 19 du courant à DEUX heures par les sousignés : —
QUATORZE tonnes de vieille Jamaïque par l'Edinburgh de Liverpool.
5 Quarts jus de citron de la Jamaïque
5 do gingembre frais de la do.
8 Barriques eaux-de-vie
80 Boites genièvre
20 Quarts vin de Madère
20 do. do. Sherry
30 Boites thé Twankey
15 do. vieux Hyson
20 Demi do. jeune Hyson supérieur
30 Boites de jeune Hyson
10 do. de Gunpowder
10 do. Souehong
7 Quarts raisins et autres articles.
J. M. FRASER, & Co.
Québec, 15 Septembre 1842.

Seront vendus, MARDI prochain, le 20 du courant, sur le Quai de Gibb à UNE heure et demie : —
700 BOITES de Savon de plymouth qui se débarquent de l'Ipswick de plymouth,
16 Sept 1842.
DUPONT, & Co.

Seront vendus MARDI prochain, le 20 du courant, à la chambre d'Encaissement des sousignés à DEUX heures.
20 BOUCAUTS, Sucre brillant de Porto Rico.
30 quarts Sucre Sec-séché,
150 douzaines Porter de Guinness's XXX de 3½ douz. chaque,
40 barriques Porter, 40 gallons,
15 quartains Vin de Madère,
30 quartains vieux do. en lots de 3 douzaines,
5 quartains Genièvre de Hollande,
150 boites Savon,
20 quartains Vinaigre de Bordeaux,
300 sacs Sel commun de Liverpool,
100 do. do. de table,
50 quarts Noir à soulers de chapine,
40 do. Chaux de 3½ à 28 lbs.
50 quintaux brucis,
13 quarts fromage américain
10 do Saumon N. 1
10 do Hareng N. 1
DUPONT & Co.
Québec, 15 Sept. 1842.

POELES ET ARTICLES EN FONTE DE ST. MAURICE ET DES TROIS-RIVIÈRES.
LA seconde et dernière vente pour cette saison de POELES ET ARTICLES EN FONTE DE ST. MAURICE et des Trois-Rivières et particulièrement de CHAUDIÈRES à sucrer, aura lieu sur le QUAI WEL-LINGTON, VENDREDI, le SEPT OCTOBRE prochain, à DEUX heures. Les particularités seront données dans les affiches.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 14 Sept. 1842.

VENTES PAR ENCAN.
La vente des immeubles, &c. dépendant de la banqueroute de G. LAVERGNE, de St. Thomas, Commercant, qui doit avoir lieu le 12 du courant, est remise au 19.
R. G. BELLEAU, Notaire.
Québec, 6 Septembre 1842.

Dans l'affaire de G. LAVERGNE, Commercant, de la paroisse de St. Thomas, District de Québec failli.
Seront vendus à la criée et adjudication publiques, à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de St. Thomas, LUNDI le 19 septembre prochain, à 1 heure précise de l'après-midi, les immeubles et constitués ci-après mentionnés, dépendant de la dite faillite, savoir : —
1. UN terrain situé en la paroisse de St. Thomas, au village d'écui consistant en vingt-sept pieds anglais du Nord au Sud, sur le front de la rue qui conduit à la Rivière du Sud, à prendre au côté Nord au terrain de M. et les héritiers André Dubord, Ecuyer, courant Sud, vingt-sept pieds anglais, et pour la profondeur à prendre du chemin du Roi ou rue qui conduit à la dite Rivière du Sud, allant en profondeur jusqu'au terrain de la dite Dame et héritiers André Dubord, et borné comme suit, au Sud au terrain de St. Louis Marie Doston, au Sud et Sud-Ouest au terrain de la dite Dame et héritiers Dubord, par le côté Nord au chemin qui conduit à la dite Rivière du Sud, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances du dit terrain.
2. Un emplacement sis et situé en la dite paroisse de St. Thomas, dans le bourg ou village d'écui, de la contenance de deux perches et demie et s'il s'y trouve, de front sur cinq perches de profondeur, joignant d'un côté au Nord-Est à Louis Gamache et de l'autre côté au Sud-Ouest à une petite rue qui s'y rencontre, d'un bout par le Nord à Joseph Paquet et de l'autre bout par le Sud à une petite rue, avec ensemble une petite maison dessus construite, circonstances et dépendances.
3. Un lot de terre ou emplacement situé en la paroisse de St. Thomas, première concession, près de l'Eglise de la dite paroisse, joignant d'un côté vers le Sud-Ouest partie au terrain de James Oliva représentant Joseph Robitaille et Jean Bléthier dit Blondin, et borné vers le Nord au chemin du Roi et vers le Sud-Ouest au terrain de Pierre Bouchard représentant Charles Lefrançois, et vers le Nord-Est au terrain d'André Vallée représentant Joseph Bernier, avec ensemble la maison, grange, étables et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
4. Une place de pêche connue sous le nom de Cap à l'Ours, dans le district de Québec, après de la Rivière à la Magdeleine, avec ensembles les chaufaux et vigoureux et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.
5. Quarante-cinq livres ancien cours de rente constituée au profit du dit G. Lavergne, au principal de sept cent cinquante livres ancien cours, par Marcel Langin dit Landienne, par contrat du 7 Novembre 1833.
Pour les conditions s'adresser à Québec, à R. G. BELLEAU, Notaire.
Ste. Foye le 24 Juillet 1842
Syndic.

VENTE D'UN CINQUIÈME INDIVIS D'UNE MAISON SITUÉE SUR LE MARCHÉ DE LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC.
ON donne avis qu'à l'instance des propriétaires mineurs, dument autorisés, en l'étude du Notaire soussigné, en la Basse-Ville de Québec, Rue St. Pierre, MERCREDI le VINGT-UNIÈME jour du présent mois de Septembre, à UNE heure de l'après-midi il sera procédé par le Notaire soussigné à la vente par encan public et adjudication finale au plus haut et dernier enchérisseur, d'un cinquième indivis de l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jacques Languedoc en son vivant marchand à Québec, et défunte Dame Marie Angélique Samson, son Epouse, le dit cinquième indivis appartenant en commun aux Enfants issus du mariage d'entre feu François Languedoc Ecuyer et défunte Dame Anna Maria Phillips, son Epouse, savoir : —
Une maison en pierre à deux étages de vingt quatre pieds neuf pouces, ou environ, de front, au niveau de la place du marché d'en haut de la Basse-Ville de Québec, à prendre du pignon moyen avec la maison du Sieur John Meyer, à présent représenté par Charles Smith, Ecuyer, à venir au coin que le front de la dite maison fait de la place du marché et de la rue Notre-Dame ; laquelle maison contient trente-huit pieds six pouces ou environ de longueur à prendre du coin de la dite place à courir le long de la dite rue Notre-Dame jusqu'au mur moyen qui la sépare de celle de l'honorable Marc Pascal Du Salet Laternière, Ecuyer.
Pour les conditions et autres informations il faut s'adresser au Notaire soussigné.
Ed. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 9 Septembre 1842.

VENDREDI le 23 Septembre à UNE heure P. M., sur les lieux sera vendu à l'encan par les sousignés.

1. UN emplacement sis et situé en la Haute-Ville de Québec, rue St. Jean, contenant quarante pieds plus ou moins de front, sur soixante pieds ou environ plus ou moins de profondeur, borné en front par la dite rue St. Jean et par derrière au bout de la dite profondeur, joignant du côté du Sud-Ouest aux représentants de Jacques Drolet et du côté Nord-Est à la rue des Anges, avec ensemble la maison à trois étages dessus construite en Pierre, telle que maintenant occupée par Madame Veuve Amiot et Dame Veuve M. Gravel, circonstances et dépendances.
Et à DEUX heures P. M.
2. Un autre emplacement situé en la Basse-Ville de Québec entre les rues Sault-au-Matelot et St. Pierre, d'environ vingt trois pieds de front joignant d'un côté au Nord aux héritiers de feu Jos. Morency, et d'autre côté au Sud aux représentants Joseph Fournel, avec ensemble une maison bâtie en pierre sur toute la largeur du dit emplacement sur la rue du Sault-au-Matelot, tel que le tout est maintenant occupé par le Sr. Andrew Butchart.
Et comme garantie pour l'acquéreur il lui sera accordée une ratification ou confirmat ou de titre selon la loi.
Pour les conditions et détails s'adresser au Bureau de Québec le 1er août 1842.
J. M. FRASER, & Co.

Dans l'affaire de CHARLES DARVEAU, DE QUÉBEC, Tanneur, failli.

Seront vendus et adjugés publiquement en cette ville, LUNDI le 26 SEPTEMBRE prochain, sur les lieux, à UNE heure précise de l'après-midi, les immeubles ci-après désignés dépendant de la dite faillite, savoir : —
1. UN emplacement situé dans le Faubourg St. Vallier, Rue St. Vallier, dans le fief des Récollets, appartenant aux Dames Religieuses de l'Hôpital Général, consistant en quarante pieds de front plus ou moins, sur soixante pieds de profondeur plus ou moins prenant par un bout au Nord à la dite Rue St. Vallier, d'autre bout au Sud aux terrains des dites Dames Religieuses, tenant au Sud-Ouest au lopin de terre ci-après désigné, et au Nord-Est à un autre emplacement appartenant à Madame Veuve John Anderson, avec une maison en bois à deux étages et une étable aussi en bois, Jussus construits.
2. Un morceau de terre situé au dit Faubourg St. Vallier, Rue St. Vallier, consistant en vingt pouces de front sur la dite Rue St. Vallier sur trente deux pieds et demi de profondeur, ayant à vingt-six pieds de profondeur le dit morceau de terre trois pieds et demi de largeur et allant ensuite insensiblement en pointe jusqu'à la dite profondeur de trente-deux pieds et demi, borné le dit morceau de terre par devant à la dite Rue St. Vallier, par derrière et d'un côté au Sud-Ouest au terrain de Henri Plamondon et d'autre côté au Nord-Est au terrain sus-désigné.
Les dits immeubles chargés envers les Dames Religieuses de l'Hôpital Général, des cens et rentes et autres droits Seigneuriaux d'après les titres de concession. — Pour les conditions s'adresser au sousigné, Haute-Ville de Québec,
Rue Haldimand, N. 1.
NARCISSE C. FAUCHER,
Syndic.
10 Août 1842.

LIVRES DE COMPTES ET LIVRES BLANCS À VENDRE par FRECHETTE & Co.

VENTES PAR ENCAN.
VENTE DES BIENS D'UNE FAILLITE.

JOHN JEFFERY PAR Encan seront vendus le JEUDI 29 SEPTEMBRE prochain sur les lieux, à UNE heure de l'après-midi, tous les biens immeubles de prix appartenant à la dite faillite du dit
JOHN JEFFERY : —
Premièrement.—Tout le lot de terre et de bâtiments, sis et situés dans le faubourg St. Roch de Québec, borné en front, au nord, par l'alignement de la rue du Prince Edouard, au sud par Edward Hill, représentant François Drolet, d'un côté vers l'Ouest par Pierre Emard, et les représentants de Gaspard Massue et William Bruce, et de l'autre côté, vers l'Est par William Dudley Dupont, représentant feu John Goudie. Le dit lot de terre contenant environ douze mille cent trente-six pieds mesure française, en superficie, faisant environ 13,815 pieds, mesure anglaise, avec ensemble la MAISON EN PIERRE DE TAILLE et autres bâtiments y érigés.
Deuxièmement.—Le VASTE CHANTIER DE CONSTRUCTION près du Pôit Dorchester, consistant en un certain lot de terre, dans le dit faubourg St. Roch, borné du côté sud par la Rivière St. Charles, commençant à la ligne Ouest de la rue Graig, et allant jusqu'à la ligne de la basse mer, de là en suivant la dite rue, trois cent trente-trois pieds jusqu'à la rue du Prince Edouard, de la courant à l'Ouest le long de la rue du Prince Edouard jusqu'à ce que la ligne atteigne la rue Anne, deux-cent trente pieds, de là au nord douze degrés cinquante minutes Ouest, trois-cent trente quatre pieds, plus ou moins, jusqu'à la ligne de la basse mer, de la courant le long de la ligne de la basse mer jusqu'au point de départ sur la rue Graig, avec prolongement jusqu'à la ligne de la basse mer, du côté Est par la ligne de la rue Graig, et du côté Ouest par la rue Anne. Avec les hangars, grenier de modèles, Forge, Maison d'habitation et autres bâtiments y érigés.
Les titres et plans des immeubles ci-dessus sont en la possession des sousignés. Comme garantie pour l'acheteur, on leur accordera une ratification ou confirmation selon la loi.
Pour les conditions et détails, s'adresser à
W. H. ANDERSON,
H. W. WELCH,
F. R. GRAY,
Ou en l'étude de
Arch. CAMPBELL,
Notaire Public.
Québec, 27 Mai 1842.

BANQUEROUTES.
PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.
Dans l'affaire d'ANTOINE HAMEL, failli
ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles d'ANTOINE HAMEL, de l'Isle d'Anticosti Pêcheur et Commerçant.
AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit ANTOINE HAMEL, ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit ANTOINE HAMEL, sont prohibés par la loi.
AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit ANTOINE HAMEL, pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.
J. S. HILL,
Gardien.
Québec, 7 Septembre 1842.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.
Dans l'affaire de CHARLOTTE DUMOULIN, de Québec, dans le District de Québec, Hôtelière.
AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant à la dite CHARLOTTE DUMOULIN à la dite CHARLOTTE DUMOULIN, ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par elle la dite CHARLOTTE DUMOULIN sont prohibés par la loi.
AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers de la dite CHARLOTTE DUMOULIN, pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens sera tenue SAMEDI le VINGT-QUATRIÈME jour SEPTEMBRE à ONZE heures du matin, au Bureau du Commissaire situé dans la Basse-Ville de la Cité de Québec.
J. S. HILL,
Gardien.
Québec, 12 Aout 1842.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.
Dans l'affaire de Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de CHARLOTTE DUMOULIN, de Québec, dans le District de Québec, Hôtelière.
AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant à la dite CHARLOTTE DUMOULIN, ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par elle la dite CHARLOTTE DUMOULIN, sont prohibés par la loi.
AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers de la dite CHARLOTTE DUMOULIN, pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens sera tenue SAMEDI le VINGT-QUATRIÈME jour SEPTEMBRE à ONZE heures du matin, au Bureau du Commissaire situé dans la Basse-Ville de la Cité de Québec.
J. S. HILL,
Gardien.
Québec, 16 Sept. 1842.

AVIS.
DANS l'affaire de John Maguire, Banqueroutier un dividende a été déclaré dans la quatriè affaite et est payable au Bureau de John Thompson, Ecuyer.
JNO. THOMPSON, Syndic.
JNO. McLEOD, Syndic.
Québec, 10 Septembre 1842.

AVIS AUX VOLTIGEURS.

Ceux qui servent dans le corps des Voltigeurs pendant la dernière guerre, ou leurs représentants...

LES débiteurs de la succession de feu CONS-TANCE CARON, épouse en premières nocces de feu MICHEL COUTURE...

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu R. KIMBERT, Ecuyer, en son vivant de Trois-Rivières...

R. J. KIMBERT, N. B. DOUCET, CHS. LANGEVIN, Exécuteurs testamentaires.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

AVIS est par le présent donné que la société ci-devant existante entre WILLIAM ASHTON et JOHN ASHTON de la Cité de Londonderry, Irlande...

WILLIAM ASHTON, JOHN ASHTON, W. S. HENDERSON.

AVIS.

LES affaires de la ci-devant société de WILLIAM ASHTON & Co. seront ci-après conduites par WILLIAM SIMPSON HENDERSON et JOHN HENDERSON...

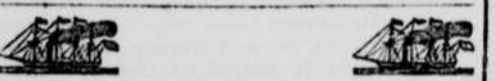
W. S. HENDERSON, JOHN HENDERSON.

W. D. MORRIN M. D., Médecin et Chirurgien &c. a ouvert son bureau au Numéro 12, Rue St. Stanislas, Côte de la Prison 11...

AVERTISSEMENT.

ON a besoin d'un ou deux CLERCS NOTAIRES à l'Etude du soussigné.

LOUIS PANET, Notaire.



LIGNE DU JOUR.

ENTRE

QUEBEC ET MONTREAL.

LE Magnifique beau bateau à-vapeur le Montréal est nouvellement placé dans la ligne, courra conjointement avec le QUEEN, comme suit:

Table with columns for departure dates and times for the Montreal-Quebec line.

Les vaisseaux ci-dessus étant incomparablement les plus rapides du fleuve; étant à basse pression, tout danger qui naîtrait de la concurrence se trouve entièrement évité.

H. E. SCOTT, Agent. Quai de Gibb.

Propriétés à Vendre ou à Louer.

AVERTISSEMENT.

LOUER.—Cette superbe TERRE appartenant à la succession de feu Etienne Claude Lagueux, Ecuyer, situé à la Petite Rivière St. Charles à une mille et demi de cette ville, près la Maison Rouge...

LOUIS PANET, Notaire.

A VENDRE

UN Moulin à farine et un moulin à scies, tous deux dans la meilleure ordre possible, avec environ 33 arpents de terre en superficie situés au grand Bonaventure dans la Baie des Chaleurs, district de Gaspé.

S'adresser à Bonaventure à N. Boissonnault Ecuyer, et à Québec à LOUIS PANET, Notaire.

TERRES A VENDRE.

Une TERRE située en la Banlieue de Trois-Rivières, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, joignant d'un côté au Nord-Ouest à P. E. Dumoulin, Ec., et de l'autre côté au Sud-Ouest à Joe. Girard, avec une maison, grange, étable et autres bâtiments dessus construits.

Une TERRE A BOIS située au même lieu, contenant un arpent de front sur 50 arpents de profondeur, joignant d'un côté au Nord-Ouest à Jean Fortin, et de l'autre côté au Sud-Ouest aux héritiers et représentants Charles Buisson.

JAMES DENHOLM, Syndic.

BLANCS DE MAGISTRATS. A VENDRE A CE BUREAU

BOITES.

L'EPREUVE DU FEU PAR MILNER.

BOITES portatives de sûreté, à l'épreuve du feu, brevétées de Milner, pour la protection de Livres de compte, Actes, Argentier, Bijouterie et autres effets précieux.

Garanties de leur contenu dans les circonstances ordinaires d'incendies accidentelles.

A vendre par J. M. FRASER & Co. Québec, 7 Septembre 1842.

Le certificat suivant du maire et autres de Liverpool est donné en témoignage de leur efficacité:

Liverpool, 24 mai 1841.

Nous soussignés ayant aujourd'hui vu éprouver les Boîtes à l'épreuve du feu brevétées de Milner, en plaçant une de ces boîtes dans un grand feu composé de bois avec plus de six quintaux de charbon où elle est restée l'espace de deux heures vingt minutes, certifiants par ces présentes notre conviction que ces boîtes sont un préservatif parfait dans tous les ordres d'incendie.

Ce certificat est écrit sur l'acte susmentionné de la 16e année du règne de Henri VIII, qui a été soumis à l'épreuve.

THOMAS BOLTON, maire, J. S. LEIGH, L. GRAHAM, THOS. BRANKER, BAR. PRESCOT.

CHIRURGIEN DENTISTE.

M. SPOONER ayant été appelé subitement hors de Québec pour aller visiter des amis malades, demande maintenant à présenter ses excuses à cause de la nécessité où il s'est trouvé de le faire sans en donner avis à ceux qui auraient pu avoir besoin de ses services, et à ajouter qu'étant de retour il est maintenant prêt à reprendre ses services professionnels et à se rendre avec plaisir et promptitude aux appels qui lui seront faits pendant son séjour à Québec.

On le trouvera au No. 65, Rue St. Louis, vis-à-vis du Globe Hotel. Québec, 15 Août 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX CONTRE L'INCENDIE DE LONDRES

LES Réglemens Municipaux pour prévenir les accidents du feu, récemment mis en opération, mettent les soussignés en état d'assurer les propriétés de toute espèce à des taux de prime réduits.

GILLESPIE, JAMIESON & Co. Sous-Agents. Québec 28 Mars 1842.

BAUME DE VIE DU

REV. J. COVEPT, REMEDE NOUVEAU ET PRECIEUX POUR Toux, Rhumes, Asthme, Brouchitis, Croup, Coqueluche, Dyspepsie, et toutes les maladies des Pouxmons et de la Trachée-Artère.

LES propriétaires ont l'assurance qu'ils ne hasardent rien en disant que le Baume de Vie est sans contredit la plus sûre et meilleure médecine qui ait jamais été offerte au public pour la cure des maladies ci-dessus, attendu qu'elle ne contient aucun des ingrédients qui puissent affecter la constitution dans aucune circonstance.

Le débit sans exemple de ce médicament aux Etats-Unis et les témoignages de son efficacité, au nombre desquels se trouvent des recommandations de Professeurs de collèges de Médecine dans l'Etat de New-York. Les plus éminents Médecins de la cité de New-York, presque tous les Médecins pratiquants du lieu où l'article est fabriqué, en outre un Professeur du Séminaire de Théologie de la même place, et de plusieurs Ecclésiastiques respectables, qui ont éprouvé les effets salutaires, en voilà assez pour satisfaire les plus incrédules.

LES Agents fourniront gratis des circulaires contenant quelquesuns des certificats que les propriétaires reçoivent journellement. JOHN MUSSON, Chimiste et Drogiste, Haut de la Côte de la Haute-Ville, Québec. NOUVELLE MEDICINE—PILULES DE TOMAHE DU DR. PHELPS—(entièrement végétales).—Nouvelle et précieuse Médecine pour les maladies résultant de l'impureté du sang, des Secrétions morbides du foie et de l'estomac—servant aussi de substitut au Calomel.

Pour sa vertu comme Cathartique dans les fièvres et toutes les maladies bilieuses, voir les circulaires déposées chez les Agents, contenant des certificats.—Québec, 17 Nov. 1837. 12ml.

LA MEDICINE LA PLUS APPROUVEE, MAINTENANT EN USAGE GENERAL POUR LES TOUX, LES RHUMES, ET TOUTES LES MALADIES DES POUXMONS.

LE BEAUME PULMONAIRE VEGETAL passe pour être la médecine la plus en vogue qu'on ait jamais connue en Amérique, pour les Toux, les Rhumes, l'Asthme ou Phthisie, la Consommation, la Catarrhe, et les affections Pulmonaires de toutes sortes.

Certificat de Mons. L. Proulx, Prêtre Catholique, Bas-Canada.

Je certifie qu'après avoir éprouvé le beaume pulmonaire végétal, j'en ai ressenti des effets très salutaires, et j'en conseille l'usage aux personnes dont l'état de santé peut réclamer ce médicament.

LS. PROULX, Prêtre. Québec, 27 Janvier, 1843.

(Extraits de Certificats.)

Le Dr. Samuel Morrill, de Concord, N. H., écrit "qu'il est convaincu que le Beaume Pulmonaire Végétal est une médecine précieuse, ayant été employé avec un succès complet, dans des cas qui avaient auparavant résisté aux ordonnances les plus approuvées."

Le Dr. Truman Abell, Lumbert, N. H., écrit qu'il en recommande avec confiance l'usage dans toutes les maladies de poitrine, comme étant égal, sinon supérieur à toute autre médecine qu'il connaisse.

Le Dr. Amory Hunting, de Franklin, Mass., écrit qu'après avoir prescrit les remèdes ordinaires sans procurer de soulagement, il a trouvé que le Beaume Pulmonaire Végétal avait eu l'effet désiré, et qu'il le recommande comme une médecine sûre, convenable et efficace.

Le Dr. Thomas Brown, de Concord, N. H., écrit qu'à sa connaissance, il n'a jamais trompé l'attente raisonnable de ceux qui en ont fait usage.

Le public est particulièrement mis en garde contre les nombreuses Contrefaçons ou Imitations qui ont en partie ou en entier usurpé le nom de l'article véritable.

Soyez assurés qu'il n'est pas véritable à moins qu'on ne trouve l'une ou les deux signatures écrites de SAMPSON REED ou WILLIAM JOHN CUTLER, apposées à un certain point sur une enveloppe bleue. (Tous les écrits de décembre 1839 et à compter de cette époque, portent la signature de JOHN CUTLER.) Préparé par REED, WING & CUTLER (ci devant LOW & REED), droguistes en gros, 54 Chatham Street, Boston, et à vendre par les Droguistes, Apothicaires et marchands de la Campagne généralement. Prix 50 cents.

Agent unique pour l'article ci-dessus à Québec. JOHN MUSSON, Chimiste et Drogiste, Haut de la Côte de la Haute-Ville

LIVRES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une collection de LIVRES DE DEVOTION

AU NOMBRE DESQUELS SE TROUVENT:

- Formulaire en 12 belle édition, de 18... Ange Conducteur véritable, Heures nouvelles en 12, de 18... Paroissien romain en 18 belle édition, de 18... Journée du Chrétien (complète) très belle en 32, Heures à la Vierge en 32, de 18... de Jésus-Christ de 18... Chemin de la Croix belle édition en 32 figures, de 18... Tableaux de la Messe, nouvelle et belle édition, cartonné, en 32, de relié, de 18... Mois de Marie, Journée du Chrétien, Visite au St. Sacrement, Pensez-y-bien, Imitation de la Vierge, de 18... de Jésus-Christ, Epîtres et Evangiles, Combat spirituel avec pensez-y-bien, Ame sur le Calvaire, de 18... de l'Élevé à Dieu, Paroissien romain, doré et non doré, Imitation, Visite et Combat, Gloires de Marie, Horloge de la passion, Heures de Jésus et à Marie, doré et non doré, Formulaire de toutes grandeurs, doré et non doré, Maximes de St. Vincent, Chemin de la Croix, doré, Livre d'or, cartonné, Mois du sacré cœur, L'Amant de Jésus, Délices de l'âme pieuse, en deux volumes, et nombre d'autres ouvrages de piété, qu'il serait trop long à détailler.

—AUSSI— Dictionnaires Français et Anglais, de. Anglais et Français. Les livres ci-dessus sont imprimés sur le meilleur papier. 8 juin 1842. FRECHETTE & Cie.

GEOGRAPHIE, NEUVAINES, PETIT CATHÉCHISME

LES Soussignés annoncent la mise en vente, d'une nouvelle Edition de la Géographie Élémentaire à l'usage de la Société d'Éducation de Québec, de la Neuvaine de St. François Xavier et du Petit Cathéchisme à l'usage du Diocèse de Québec.

FRÉCHETTE & Cie. Québec, 15 Août 1842.

LIVRES DE DEVOTION, D'ECOLE, &c.

AU No. 6, RUE LAMONTAGNE, BASSE-VILLE. LES soussignés viennent d'ajouter à leur fonds des Livres de Dévotion un nouvel assortiment d'ouvrages dorés plus recherchés en ce genre, et ils offrent maintenant en vente, entre autres:—

LES LIVRES DORSÉS SUIVANTS: Petit Paroissien en vau, Imitation de la Ste. Vierge Visite au St. Sacrement gaufré, Chemin de la Croix doré et gaufré, Paroissien gros caractère, gaufré, Paroissien des Princes Martyrs, Paroissien de la Cour doré, Heures au Roi, Etrennes Spirituelles, Heures des Congrégations, Heures des Dames, Heures des Demoiselles, Paroissien des Dames, Paroissien des Demoiselles, Heures des Dames, Paroissien des Fidèles, Petite Journée du Chrétien, Pensez-y-bien, Manuel de Cérémonies, Epîtres et Evangiles, Journée du Chrétien.

Ame sanctifiée, Ame contemplante, Ame comparée, Ame éclairée, Ame unie à J.-C. 2 vols., Office Divin, Notice sur le Médaille, Combat Spirituel avec Pensez-y-bien, Etrennes Spirituelles, Heures des Dames, Etrennes des Demoiselles, Livre pour les Demoiselles, Grand Paroissien complet, Petit Paroissien complet, Maximes du Chrétien, Visite au St. Sacrement, Combat Spirituel, Méditation de Ste-Thérèse, Ame Penitente, Formulaire de prières en gros caractères, Instruction de St. Nizier, Journée du Chrétien double et simple, Formulaire de prières, Imitation de Jésus-Christ, Epîtres et Evangile commun, Heures Nouvelles, Heures Françaises, Heures de vie, Heures des Dames, Pensées Chrétiennes, Tableau de la Messe, Cantiques de Mission, Recueil de Cantiques choisis, Recueil de Cantiques choisis, petit format, Miroir des âmes, Mois de Marie, Neuvaine avec planches, Quinzaine de Pâques, Doctrine Chrétienne, Ange Conducteur, Paroissien romain, Pensez-y-bien, Marguerite Bourgeoise, Instructions de Jeunesse, Manuel de cérémonies à l'usage du Clergé, bien relié, Cantique de Mission, Conférie de Notre Dame Auxiliatrice, Chemin de l'Amour Divin, Encouloge ou livre d'Église, Formulaire de prières à l'usage des pensionnaires des Religieuses Ursulines, Devoirs du Chrétien envers Dieu, par Jean-Baptiste de la Salle, Histoire du vieux et nouveau testament, tirée des SS. Pères, avec planches, Manuel de religion et de morale en forme de livre de prières, avec planches, Manuel du Chrétien, Journée du Chrétien, Edition de Paris, Heures des Congrégations, Carême de Massillon, Chemin de la Croix, Pratique de la Direction, retraite du mois et de la monition à l'usage de Séminaristes, Réglemens des Vacances, Testament double, Testament simple, Psaalter de David.

Traité de Chimie par J. B. Meilleur, Traité des Accouchements, par E. Moreau, Histoire du Canada par Bibaud, Histoire du Canada par J. F. Perrault, Ec., Contes Moraux à l'usage des Enfants, et la Cuisine Canadienne.

LIVRES D'ECOLE. Traité d'Arithmétique par A. Bouthillier, Traité d'Arithmétique par Jos. Laurin, Tenue des Livres par do. Éléments de Géographie Moderne imprimés sous la direction de la Société d'Éducation du District de Québec, Abrégé d'Arithmétique décimale, Nouveau dictionnaire de prononciation, Géographie Élémentaire par Jos. Laurin, Abécédaire d'Histoire Naturelle, Compendium, Selecta et profanis Scripturibus Historica, C. Cornelii Taciti, Grand et petit Cathéchisme, Cathéchisme Historique, Instruction pour préparer à la confirmation, Grammaire de Lhomond, Nouvelle Grammaire Anglaise rédigée d'après les meilleurs auteurs, par J. B. Meilleur, Grammaire latine, Alphabet double, Cours d'Éducation Élémentaire, Histoire Ancienne, le Livre des Enfants double et simple.

CHURCH & SCHOOL BOOKS The Path of Paradise, the Poor Man's Manual, English Catechism, New Edition, Murray's first Book, London Spelling Book, English Reader, Walkington's Arithmetic, Murray's Grammar, Pincock's Catechism, Johnson Dictionary full bound, Johnson do. half bound, Ready Reckoner.

PAMPHLETS, &c. Précis des Débats de la Chambre d'Assemblée en 1835, Les 92 Résolutions avec les Débats de 1834, Bill d'Union, Siège de Québec, Rapport Parlementaire sur l'Etat de la Province et les Subsidies en 1836, Blancs d'Avocats, Blancs de Magistrats, Blancs d'Huissiers, Blancs pour Cours de Requêtes, retours trimestriels, Blancs pour Licences d'Auberges.

Papiers de toutes sortes, plumes, encriers, encre, ardoises, canifs, crayons pour ardoise et papier, oublies, cire à cacheter, plombs et poudre à canon rouge et noir, Lunettes pour tous les âges, Plumes d'acier de Gillot et autres, encre pour les plumes d'acier, &c. Gravures sacrées, petites et grandes, et le Portrait de Mgr. Panet, Evêque de Québec, &c. &c. &c.

FRÉCHETTE & Cie.

AVIS.

Le soussigné ne sera pas responsable de tout ce qui sera pris en son nom sans un écrit signé de sa main. JOHIN ORCHARD, père. Québec, 31 Août 1842.

AVERTISSEMENT.

LA société qui existait au cap de la Magdelaine, District des Trois Rivières, sous le nom de BUREAU & DOUVILLE, est dissoute de ce jour de consentement mutuel tous ceux qui doivent à la société sont priés de payer au dit François Bateau qui est le seul autorisé à recevoir et à tout régler. F. BATEAU, ELIE DOUVILLE. Québec, 29 Août 1842.

AVERTISSEMENT.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu MALCOLM FRASER, Ecuyer, en son vivant seigneur de la Rivière du Loup, au bas de Québec, sont requises de transmettre leurs comptes sous le plus court délai à THOMAS JONES, Ecuyer, Marchand du dit lieu, après avoir été dûment avertis.

J. B. TACHE' proc. THOS JONES, Exécuteur Testamentaire de M. FRASER. Rivière du Loup, 11 mai 1842.

MANUFACTURE DU CANADA.

ON offre à la FONDERIE DE LA CANOTERIE QUEBEC (HOPE FOUNDRY) AU PIED DE LA CÔTE DE LA CANOTERIE UN ASSORTIMENT COMPLET DE POELES doubles et simples DE TOUTES LES GRANDEURS, Chaudières à sucre et autres, QUE L'ON VENDRA A BAS PRIX, POUR ARGENT COMPTANT, OU A DES CONDITIONS TRES LIBERALES. EN GROS SEULEMENT. Mai 1842.

POELES doubles et simples DE TOUTES LES GRANDEURS, Chaudières à sucre et autres, QUE L'ON VENDRA A BAS PRIX, POUR ARGENT COMPTANT, OU A DES CONDITIONS TRES LIBERALES. EN GROS SEULEMENT. Mai 1842.

FRET ET TOUAGE A TAUX REDUITS ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

Le soussigné demandera les Taux suivants (y compris le quaiage) de Québec à Montréal, et vice versa jusqu'à nouvel avis, savoir: Farine par quart 5 d. Pore et Bouf. do. 9 d. Alkalis do. 13 d. Blé et autres grains par minot 2 d. Sel do. 2 d. Tous autres articles un tiers au dessous du Tarif des Taux publié à l'ouverture de la navigation. —AUSSI— Sur le touage des vaisseaux pareille réduction d'un tiers. H. E. SCOTT, Agent. Compagnie à Vapeur du St. Laurent et Compagnie de Remorque de Montréal Québec, 24 Juin 1842.

LAMPES! LAMPES!

Le Soussigné demande à présenter ses plus sincères remerciements aux Habitants de Québec et de ses environs de l'encouragement qu'il a reçu par le passé, et espère en mériter la continuation. Son agent, M. Z. CHARTRE, aura constamment à vendre LAMPES DE SECONDE MAIN garanties égales à des neuves. Lampes à huile de toute sorte réparées et nettoyées et rendues égales à des neuves. OUVRAGES DIFFICILES EN CUIVRE de toute sorte et tout ouvrage dans la ligne de la ferronnerie ou de mécanisme, faits et réparés sous le plus court avis par JAMES N. WALKER, Vis-à-vis l'Eglise des Récollets, Montréal.

Montréal, 13 Juin 1842.

ON VIENT DE RECEVOIR ET A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE.

200 RAMES Foolscap. 50 do. Folio Post. 20 do. Bank Post. 50 do. Demy. 100 do. 4to Post différentes sortes. Papier rayé Foolscap et Demy. —AUSSI— Livres de COMPTES de toutes descriptions, Cartes à jouer &c. &c. B. DAIKERS, 8, rue Saint au Matelot. 14 Sept. 1842.

A VENDRE CINQ CENTS boîtes savon de "stockdales."

40 boucans sucre 100 quarts de cérasé 30 quarts P. I. pale. alc. 3 douz. chaque 75 do brown stout 3 do do 30 boîtes fer-blanc I. C. Et sur le point d'arriver 100,000 briques S. MACAULAY, Québec, 8 Septembre 1842.

UN FUSIL à double canon, de première qualité, de la fabrique de Hayes de Londres, à vendre chez.

GLOVER & FRY, 15 Rue de la Fabrique 18 Août 1842.

HUILE DE MARSOUIN CLARIFIÉE.

A VENDRE chez les soussignés, Agents pour cette vente de MM. CASGRAIN et TRTU, de la Rivière-Québec, HUILE DE MARSOUIN clarifiée et préparée avec le plus grand soin pour l'usage des familles Cette huile est supérieure égale, sinon supérieure, aux meilleures huiles d'olive employées dans les lampes, sous le double rapport de la durée et de la beauté de la lumière qu'elle produit. On peut se la procurer en aucune quantité. JAMES GIBB & Co. Rue St. Pierre. Québec, 27 Juin 1842.

EN DEBARQUEMENT.

850 PEAUX Sèches H. J. NOAD, Quai de Budden Québec, 1 Août 1842.

A VENDRE.

270 QUARTS Maquereau No 3, en bon ordre 50 quarts Hareng d'Orich, No 1 30 tierçons Hareng du Nord D. FRASER, Quai des Indes Québec 15 Août 1842.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES.

POELES simples et doubles Chaudières à potasse do à sucre Vitres de chassis de grandeurs assorties Alun en morceaux et moulu Ocre noir en morceaux et moulu Cordage de 1 à 3 pouces de diamètre. MOORE GRANGER & Co. 7 Septembre 1842.

ROBILLARD & RASSETTE, NEW-YORK

No 74, PINE STREET, RECONNAISSANTS du noble encouragement et de la confiance dont ont bien voulu nous honorer nos amis et concitoyens, nous venons encore aujourd'hui leur soumettre nos services, et remplissons ci-devant tous les ordres qu'on voudra bien nous donner pour l'achat et l'expédition de toutes espèces de MARCHANDISES, DE FRANCE

Rubans, Velours, Soirées pour Dames et Messieurs, Chapeaux de Modistes de Paris, Montres, Bijouteries, Sirops, Vins et Liqueurs fines. D'ALLEMAGNE Miroirs (sans cadres ou non). Jouets d'Enfants (à la cascade.) Argenteries dans toutes ses branches pour Domiciles et Eglises. DES ISLES Café de Java, St. Domingue, Riz, Huiles d'Olives, Figues, Citrons, Oranges, Cigares, etc. DES ETATS-UNIS OBJETS DE TOUTS GENRES DE MANUFACTURE AMERICAINE.

DES ETATS OHIO ET ILLINOIS Les arrangements que nous venons de prendre sur les Marchés d'Ohio et d'Illinois (où se trouve notre Établissement de Ventes privées et d'Encans publics sous la direction de Mr. Rasette) nous donnent aussi l'avantage de pouvoir acheter sur place et aux plus bas prix possibles tous les genres de PROVISIONS qu'offre en si grande abondance le riche Sol de l'Ouest des États-Unis. Nous expédierons donc sur ordre à Montréal et à Québec

DU LARD DES QUALITÉS « MESS, PRIME MESS, PRIME ET CARGO. » DE LA FARINE De diverses qualités, de la Graisse, Beurre, Cire d'abeilles, Robes pour Voitures d'Hiver etc. TRAITES SUR LONDRES— Nous adresserons aussi, sur Londres, Paris, Dublin ou ailleurs, les remises ou traites qu'on voudrait négocier et expédier par New-York le tout à l'ou pour cent de commission, RÉFÉRENCES, Jos. Roy, éc., Montréal. J. D. Bernard. G. D. Balzaretto Québec. MM. Pratt frères. Québec. Tous les ordres devront être adressés à New-York 13 juin 1842.

MOULANGES.

A VENDRE par le soussigné, quelques paires de Moulanges très supérieures, qu'on peut voir au devant de M. Bateau, Quai de la Reine, 12 juillet, 1842. D. R. STEUART.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE.

200 DOUZAINES FAULX D'ALLEMAGNE d'une façon perfectionnée. —AUSSI— Un petit lot de FAULX ANGLAISES et Quincaillerie, 13 juillet, 1842. B. DAIKERS.

A VENDRE.

WHISKEY de preuve du Haut-Canada, en quarts propres pour le commerce de la Campagne, à bas prix. HENDERSON & Co. 23 juin 1842.

EN DEBARQUEMENT.

CINQ-CENTS Quarts Maquereau No. 3. 50 quarts Hareng prime No. 1. H. J. NOAD. Québec 23 juillet 1842.

VENANT DE DEBARQUER ET A VENDRE.

8,000 GALLONS HUILE de LOUP-MARIN pâle de Robertson. GIBB & ROSS, Commercial Chambers. Québec, 29 juillet 1842.

SE DEBARQUENT

DU "Billon d'ARICHT" DEUX CENTS cinquante quarts de Hareng No 1, pris en aout dernier 150 quarts, maquerau No 3 de la Prudente de Miramichi 56 quarts Saumon No 1, 100 do Morue de la Mary et Margaret de Labrador 5300 Gallons d'huile de Loup-marin pâle 70 quarts saumon et Un lot de Pelletterie H. J. NOAD, Rue St. Paul. Québec, 1er Sept. 1842.

MANTENANT EN DEBARQUEMENT ET A VENDRE.

CINQUANTE QUARTAUTS VIN DE PORT. HENDERSON & Co. Québec, 8 Juillet 1842.

A VENDRE.

CENT cinquante-sept quarts Hareng 60 tierçons Saumon, débarqués du "Margaret de Terrebonne 40 tonnes Melasse Supérieure, débarqué du "Billow", d'Halifax 24 tonnes Eau de vie de Cognac, MARTELL. 12 barriques Genièvre de Hollande, débarquées de "l'Acapulco" 200 boîtes Hareng de Digby 26 caisses Chapeaux de Feuilles de Palmier pour Hommes et Enfants 4 do Cigars de la Havanne, débarquées du "Queen Victoria" —EN MAGASIN— 500 quarts Fleur fine de Canada Fleur Américaine, diverses qualités Fleur du Canada Prime et Prime Mes Beul do do Sucre Blanc, Cassonade et Sucre Betard Rum de la Jamaïque N. Y, Gaic Café rôti et vert Tabac en torquettes et Cavendish —AUSSI— Une petite Facture de Boutons de cuivre, grandeurs assorties. HENRY J. NOAD, Quai de Budden. Québec, 2 Juin 1842.

LISTE DES AGENTS.

M. R. FABRE, Ecuyer, Trois-Rivières. M. L. B. GARCEAU, Rivière du Loup. LOUIS BARIÉVAL, Ecuyer, St-Hilaire de Rouville. H. DE ROUVILLE, Ecuyer, Baie St-Paul. JOHN KANE, St-Antoine. ISAIE NOEL, Ecuyer, St-Thomas. DR. ETIENNE TACHE', St-Roch. AMABLE MORIN, Ecuyer, Rivière-Québec. MM. CASGRAIN & TRTU, Kamouraska. M. R. PUZE, Ste. Anne Lapocatière. MAJOR JOS. FILTEAU, Lotbinière. SIMON FRASER, Ecuyer, St-Jean Port Joly. FA. TRTU, Ecuyer, Trois-Pistoles. EDOUARD TREMBLAY, Ec., Malbia.